

27 territoires retenus pour démontrer le potentiel de la transformation du vélo

Les ministres de la Transition écologique et des Transports ont dévoilé ce 20 décembre la liste des 27 territoires lauréats du premier « appel à Territoires cyclables ». La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), partie-prenante du comité de sélection, salue le démarrage du dispositif destiné à créer des territoires démonstrateurs grâce à une enveloppe renforcée de 125 millions d'euros. Le succès du dispositif reposera sur une implication étroite des associations, des habitants et des services de l'État.

UN DISPOSITIF « BOULE-DE-NEIGE » BIENVENU POUR CRÉER DES TERRITOIRES CYCLABLES DÉMONSTRATEURS HORS DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Pontivy, Albi, Bayeux, Sarrebourg : bientôt paradis pour les cyclistes ? C'est le vœu de ces territoires, qui ont été sélectionnés pour faire partie du premier programme de « territoire cyclable ». Au total, ce sont 27 intercommunalités qui ont été retenues, dont 19 communautés de communes et 8 communautés d'agglomération, dans 14 régions de France métropolitaine et d'outre-mer. Ces lauréats vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe relevée à 125 millions d'euros allouée par l'État pour accélérer la mise en œuvre de leurs schémas cyclables locaux.

L'objectif ? Doter chaque région française de territoires qui démontrent le potentiel du vélo pour tous. Pour les habitants, il s'agirait concrètement de bénéficier de réseaux de pistes cyclables sécurisés et de chemins apaisés pour réaliser leurs trajets du quotidien. Un levier efficace pour rendre le vélo accessible à tous, dès le plus jeune âge.

La FUB demandait de longue date la mise en place d'un tel dispositif, inspiré par les démarches néerlandaises. Elle a été associée à la définition du programme et au comité de sélection pour son expertise de terrain, fruit d'une collaboration étroite avec son réseau de 520 associations locales. Elle se félicite du succès important qu'a rencontré ce premier appel à territoires avec plus de 120 collectivités candidates. Une seconde édition doit être lancée en 2024.



C'est une très bonne chose pour la communauté d'agglomération [de l'Auxerrois]. Le schéma directeur cyclable qui a été voté est ambitieux sur le long terme mais nous avons besoin de décisions et de concrétisations pour le court terme, notamment en matière de déploiement de double sens cyclables ou panneaux M12¹ et ce dès 2024. Nous rappelons également au respect de la loi LOM² pour les travaux de voiries.

Yves Le Goff, La Roue Libre 89



Cette annonce va impulser une nouvelle dynamique et faire comprendre aux élus de la Communauté du Ventoux Comtat Venaissin que c'est dans cette direction que nous devons aller ensemble. Le chemin est encore long. Nous sommes dans l'attente de réalisations concrètes avant la fin du mandat, en pensant « plan de circulation » en ville et en périphérie. Il faut raisonner la circulation.

Cécile Pajany, Collectif Vélo Carpentras



¹Autorisation conditionnelle de franchissement du feu rouge par les cyclistes.

²Articles L228-2 et L228-3 du code de l'Environnement, définissant l'obligation de réaliser des infrastructures cyclables lors de tous travaux de voirie, même simple reprise des enrobés.

LES ASSOCIATIONS VÉLO VIGILANTES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

L'ambition initiale est de créer des territoires faisant office d'exemples duplicables qui inspirent d'autres collectivités dans la conduite de politiques cyclables ambitieuses. Cela passe d'abord par l'implication étroite des associations d'utilisateurs pour construire des projets qui répondent aux besoins des habitants.

Un des critères de sélection était « **l'existence ou l'engagement à mettre en place un comité local des parties prenantes avec les associations locales d'utilisateurs** (lorsqu'elles existent) ou les usagers, et les services déconcentrés de l'État ». Les associations vélo seront vigilantes à la bonne application de cette disposition par la mise en place d'une gouvernance partagée, gage de la réussite du projet.

L'implication étroite des services de l'État sera nécessaire pour créer des aménagements exemplaires, facilement répliquables. Il s'agira notamment, comme le précisait le cahier des charges, de « mettre en place [un] contrôle extérieur » pour garantir la réalisation d'aménagements continus, sécurisés et attractifs.



C'est une très bonne nouvelle pour l'agglomération et sa cyclabilité. Le plan vélo de Niort Agglomération présente beaucoup de points positifs, dont des infrastructures clés (notamment 5 passerelles) qui permettront de relier beaucoup plus facilement les communes de proche banlieue au centre de Niort. Sans la subvention de l'État, leur réalisation ne pouvait pas être envisagée si rapidement, il y a un véritable effet d'accélérateur. Nous espérons être davantage sollicités par la mairie et l'agglomération, et mieux impliqués dans la concertation pour améliorer la qualité des aménagements retenus. L'usage de « bandes cyclables » ou « chaucidous » sur la moitié du kilométrage prévu et l'absence de traitement de certains « points noirs » identifiés dans le Baromètre des villes cyclables constituent des points de vigilance importants pour notre association.

Adrien Astier, VillOVélo Niort



Le dispositif lancé aujourd'hui, que la FUB appelait de ses vœux depuis une dizaine d'années, est historique ! Il était essentiel de ne pas laisser entendre que la pratique utilitaire du vélo ne concernerait que les habitants des cœurs des grandes métropoles. Et il faut que toute commune de France puisse se reconnaître dans une autre commune française qui aura réussi sa transition cyclable. Oui, le vélo peut couvrir bien des déplacements dans la ruralité comme dans les villes à taille humaine, y compris pour des publics prioritaires, car en sous-activité physique et en précarité mobilité, comme les adolescents et les jeunes retraités. Mais pour cela, il faudra faire des choix ambitieux pour doter les territoires pilotes d'infrastructures dignes de ce nom, réinventant l'aménagement du territoire autour de l'humain plutôt qu'autour de la voiture. Pour atteindre cet objectif, la FUB et son réseau d'associations s'impliqueront pleinement.

Olivier Schneider, Président de la FUB



CONTACT PRESSE

Anne-Sybille Riguidel - Chargée des relations presse
Mail : as.riguidel@fub.fr - Tél. 06 32 10 26 38